

Vous achetez une
première habitation?

**Sachez RAPER
sans dérapier!**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS



question
retraite

Recherche et rédaction

Julien Michaud (Autorité des marchés financiers)

Collaborateurs

Vincent Ardouin (Cégep Marie-Victorin)

Renaud Bourget (Retraite Québec)

Olivier Carré (Question Retraite)

Marylaine Chaussé (Épargne Placements Québec)

Jean-François Larocque (Chaire Groupe Investors en planification financière de l'Université Laval)

Catherine Ratté (Question Retraite)

Question Retraite

2600, boulevard Laurier, bureau 640

Québec (Québec) G1V 4T3

Réalisation graphique

François De Courcy (Retraite Québec)

Nicholas Grenier (Retraite Québec)

Production

Question Retraite et Autorité des marchés financiers

Pour plus d'information :

Site Web de Question Retraite : www.questionretraite.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

3^e édition - 2016

ISBN : 978-2-9811418-8-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-924692-00-4 (version PDF)

ISBN : 978-2-9810285-5-6 (version imprimée, 1^{re} édition - 2009)

Cette brochure contient de l'information à jour au 24 février 2016. Il est possible que des changements soient survenus après cette date.

Question Retraite et l'Autorité des marchés financiers vous proposent la présente brochure à titre d'information générale. Elle ne tient pas compte de tous les cas, mais seulement des cas généraux. Ces organismes déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des erreurs ou des omissions possibles dans ce document. Consultez un spécialiste pour obtenir de l'information adaptée à votre situation personnelle.

Table des matières

Le RAP, comment ça fonctionne?	5
RAPER en 3 étapes.....	6
Le REER, le RAP et l'impôt.....	9
Quelle est la conséquence de ne pas rembourser son RAP? ...	9
L'assurance prêt hypothécaire	14
Quelles sont les conséquences du RAP sur votre retraite?	16
RAPER sans remettre les sommes dans votre REER	19
Conclusion	20
Question Retraite et l'Autorité des marchés financiers.....	21

Depuis sa création en février 1992, le Régime d'accèsion à la propriété (RAP) a aidé plus de 2,8 millions de Canadiens à s'acheter une première maison¹.

Au fait, le RAP, comment ça fonctionne? Est-ce préférable de rembourser très rapidement son RAP ou de faire des contributions à son REER? Vaut-il mieux placer la mise de fonds pour l'habitation dans un REER pour ensuite RAPER ou utiliser directement la mise de fonds? Quelles sont les conséquences de tels retraits? Voici certaines questions auxquelles répond la présente brochure.

1. L'Association canadienne de l'immeuble (ACI).

Le RAP, comment ça fonctionne ?

Le RAP permet de retirer jusqu'à 25 000 \$ d'un REER pour financer l'acquisition d'une habitation. Pour un couple qui désire acheter ou faire construire une habitation, chaque conjoint peut retirer jusqu'à 25 000 \$, ce qui donnerait un capital de départ de 50 000 \$. Les habitations admissibles incluent notamment les maisons unifamiliales, jumelées, en rangée ou mobiles, les appartements dans un duplex, un triplex, un quadruplex ou un immeuble d'habitation.

Tout au long de la brochure, nous prendrons comme exemple Josée et Marc, un couple dans la trentaine qui vient tout juste de s'acheter une maison grâce au RAP. À moins d'un avis contraire, dans nos exemples, nous supposons que les taux de rendement sur les placements et le taux d'intérêt pour emprunter sont de 5 %, que le taux effectif d'impôt marginal² demeure stable à 40 %, et que les droits de cotisation au REER sont suffisants pour y placer les sommes désirées.

Le saviez-vous?

En 2009, la somme que vous pouvez retirer de votre REER grâce au RAP est passée à 25 000 \$. Depuis la création du régime en 1992, le montant maximal était demeuré stable à 20 000 \$. Quant au prix moyen d'une maison au Québec, il est passé de 102 311 \$ en 1992 à plus de 275 000 \$ en octobre 2015, soit une hausse de plus de 160 %³.



2. Ce taux donne le pourcentage d'impôt que vous payez lorsque vous gagnez un dollar de plus, en tenant compte des principaux programmes sociaux.
3. L'Association canadienne de l'immeuble (ACI).

RAPER en 3 étapes⁴

Étape 1 – Avant de RAPER

La première condition pour RAPER est d'avoir cotisé à un REER. Vous devez également respecter les conditions suivantes :

- Être l'acheteur d'une première habitation que vous comptez habiter.
- À certaines conditions, vous pourriez RAPER même si vous avez déjà possédé une habitation il y a quelques années. Informez-vous auprès de l'Agence du revenu du Canada.
- Avoir conclu une entente écrite pour acheter ou construire une maison.
- Ni vous, ni votre conjoint n'êtes propriétaire de l'habitation en question depuis plus de 30 jours avant le retrait des sommes.
- Si vous aviez déjà utilisé le RAP, vous en avez complètement remboursé les sommes au plus tard le 1^{er} janvier de l'année où vous RAPERez de nouveau.
- Si vous avez vécu dans une habitation qui appartenait à votre conjoint, vous pourriez ne pas être admissible. Informez-vous auprès de l'Agence du revenu du Canada.

4. Agence du revenu du Canada. Les étapes pour RAPER inscrites à cette section ne sont pas exhaustives. Si vous êtes une personne handicapée, plusieurs règles particulières, exceptions et étapes propres à votre situation s'appliquent. Nous vous invitons à consulter l'Agence du revenu du Canada pour obtenir plus de détails.

Attention!

Si vous prévoyez RAPER, assurez-vous que vous aurez accès aux sommes versées dans votre REER. En effet, si elles sont placées pour plusieurs années et que vous désirez les utiliser pour vous acheter une habitation, vous aurez un problème. Par exemple, si vous avez investi tout votre REER dans un certificat de placement garanti non rachetable avant 5 ans, vous n'aurez pas de liquidités pour RAPER. Aussi, prévoyez des sommes pour payer les frais liés à l'achat d'une maison : notaire, frais de déménagement, droits de mutation (taxe de bienvenue), branchements divers (électricité, téléphone, etc.), rénovations, etc.



La règle des 90 jours

Pour bénéficier des avantages du RAP, vous devez avoir déposé les sommes dans votre REER au moins 90 jours avant le retrait.

Les fonds de travailleurs

Si vous possédez des actions de fonds de travailleurs, sachez que vous devez RAPER tous vos autres REER avant de pouvoir les RAPER à leur tour.

Étape 2 – RAPER

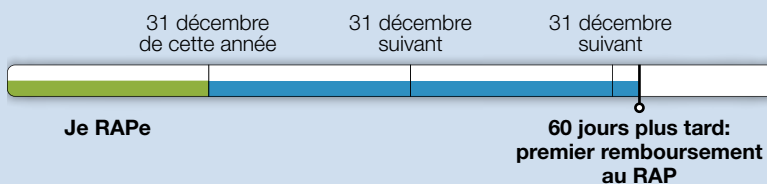
Vous devez remplir le *formulaire T1036* disponible sur le site de l'Agence du revenu du Canada, puis le remettre à l'établissement financier où est déposé votre REER. Vous recevrez ensuite les sommes prévues sans payer d'impôt.

Étape 3 – Après avoir RAPÉ

En RAPant, vous vous prêtez de l'argent à vous-même. Vous devez donc rembourser les sommes empruntées à votre REER. Généralement, vous devez rembourser chaque année 1/15 du montant emprunté. Par exemple, si vous RAPER 10 000 \$, vous devez remettre au minimum dans votre REER 667 \$ par année, pendant 15 ans.

Le premier remboursement au RAP

Pour faire le premier remboursement à votre RAP, vous bénéficiez d'un délai. Ainsi, vous n'êtes pas obligé de rembourser votre RAP dans l'année du retrait. Le premier remboursement peut se faire selon la ligne de temps suivante :



Par exemple, si vous RAPER le 30 décembre, vous devez faire votre premier remboursement au RAP au plus tard dans 2 ans et 61 jours. Si vous RAPER le 3 janvier, vous devez faire votre premier remboursement au RAP au plus tard dans 3 ans et 58 jours.

Le REER, le RAP et l'impôt

Lorsque vous contribuez à votre REER, vous obtenez une réduction d'impôt. Si vous retirez des sommes de votre REER grâce au RAP, vous ne payez pas d'impôt. Alors, si vous remboursez votre RAP, vous n'obtenez pas de nouvelles réductions d'impôt sur les sommes remboursées.

Quelle est la conséquence de ne pas rembourser son RAP ?

Si vous ne remboursez pas les sommes dues à votre RAP, ces sommes seront considérées comme retirées de votre REER. Vous devrez donc les ajouter à vos revenus et payer l'impôt applicable.

Tableau 1
Somme à rembourser à votre RAP à chaque période pour éviter de payer de l'impôt sur les sommes retirées

Montant du RAP	Remboursement minimal au RAP selon que vous remboursez par...		
	Année	Mois	2 semaines
10 000 \$	666,67 \$	55,56 \$	25,64 \$
15 000 \$	1 000,00 \$	83,33 \$	38,46 \$
20 000 \$	1 333,33 \$	111,11 \$	51,28 \$
25 000 \$	1 666,67 \$	138,89 \$	64,10 \$

Une fois que vous aurez payé la somme minimale au titre du RAP, devrez-vous de préférence faire des remboursements additionnels à votre RAP ou apporter des contributions à votre REER ?

Si vous avez des cotisations inutilisées à votre REER, mieux vaut rembourser la somme minimale à votre RAP, puis utiliser les sommes additionnelles pour contribuer à votre REER.

Prenons le cas de Josée et de Marc. Supposons qu'ils ont RAPé 10 000 \$ chacun.

Josée utilise la stratégie 1 (tableau 2). Elle investit 2 222 \$ par année dans son REER et rembourse 667 \$ annuellement à son RAP. Pour ce faire, elle contribue à son REER par prélèvements automatiques sur sa paie. Sa paie ne sera coupée que de 1 333 \$ par année parce qu'en contribuant à son REER par prélèvements automatiques, elle bénéficie immédiatement d'un retour d'impôt de 889 \$. Josée n'aura donc eu à déboursier que 2 000 \$ par année (1 333 \$ + 667 \$).

Pour sa part, Marc utilise la stratégie 2 (tableau 2). Il rembourse son RAP à raison de 2 000 \$ par année. Son RAP sera donc remboursé en 5 ans. Les années suivantes, il contribuera pour la somme de 3 333 \$ par année à son REER, lui aussi par des prélèvements automatiques sur sa paie. Ainsi, il bénéficiera immédiatement de réductions d'impôt de 1 333 \$. Sa paie n'aura donc été coupée que de 2 000 \$ annuellement.

Le tableau 2 montre qu'en remboursant le minimum possible à son RAP et en investissant la différence dans son REER, Josée accumulera 1 519 \$ net d'impôt de plus que Marc, qui rembourse d'abord son RAP au complet avant de faire des cotisations à son REER. En effet, en faisant de nouvelles cotisations au REER, on obtient une réduction d'impôt, ce qui n'est pas le cas avec le remboursement au RAP.

Tableau 2
Remboursement du maximum à votre RAP ou cotisation à votre REER

Année du remboursement	Stratégie 1 Rembourser le minimum au RAP et investir la différence dans le REER			Stratégie 2 Rembourser le maximum au RAP et investir dans le REER seulement lorsque le RAP est totalement remboursé		
	Remboursement au RAP	Investissement au REER	Accumulation totale au REER	Remboursement au RAP	Investissement au REER	Accumulation totale au REER
1	667 \$	2 222 \$	3 033 \$	2 000 \$	– \$	2 100 \$
2	667 \$	2 222 \$	6 218 \$	2 000 \$	– \$	4 305 \$
3	667 \$	2 222 \$	9 563 \$	2 000 \$	– \$	6 620 \$
4	667 \$	2 222 \$	13 074 \$	2 000 \$	– \$	9 051 \$
5	667 \$	2 222 \$	16 761 \$	2 000 \$	– \$	11 604 \$
6	667 \$	2 222 \$	20 632 \$	– \$	3 333 \$	15 684 \$
7	667 \$	2 222 \$	24 697 \$	– \$	3 333 \$	19 968 \$
8	667 \$	2 222 \$	28 966 \$	– \$	3 333 \$	24 467 \$
9	667 \$	2 222 \$	33 447 \$	– \$	3 333 \$	29 190 \$
10	667 \$	2 222 \$	38 153 \$	– \$	3 333 \$	34 357 \$
11	667 \$	2 222 \$	43 094 \$	– \$	3 333 \$	39 357 \$
12	667 \$	2 222 \$	48 282 \$	– \$	3 333 \$	44 825 \$
13	667 \$	2 222 \$	53 729 \$	– \$	3 333 \$	50 566 \$
14	667 \$	2 222 \$	59 449 \$	– \$	3 333 \$	56 594 \$
15	667 \$	2 222 \$	65 455 \$	– \$	3 333 \$	62 924 \$
Total	10 000 \$	33 333 \$	65 455 \$	10 000 \$	33 333 \$	62 924 \$
	Montant accumulé net d'impôt:		39 273 \$	37 754 \$		

Le tableau 2 repose sur les hypothèses suivantes : le taux de rendement sur les placements est de 5 %, le taux marginal d'imposition demeure stable à 40 % et les droits de cotisation au REER sont suffisants pour y placer les sommes désirées.

Rembourser le minimum au RAP et faire davantage de contributions au REER rapporte 1 519 \$ de plus net d'impôt.

Et pour le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ?

Puisque nous supposons que votre taux d'imposition demeurera stable, les résultats obtenus sont équivalents, que vous investissiez dans un CELI ou un REER.

Toutefois, si Josée choisit d'investir dans son CELI plutôt que dans son REER, elle investira 1 333 \$ par année au lieu de 2 222 \$, puisqu'elle n'obtiendra pas de remboursement d'impôt. Le déboursé net est le même : 1 333 \$.

Pour sa part, si Marc choisit le CELI une fois qu'il aura remboursé tout son RAP, il placera 2 000 \$ dans son CELI au lieu de 3 333 \$ dans son REER, puisqu'il n'obtient pas de réduction d'impôt. Dans tous les cas, le déboursé net d'impôt est le même, soit 2 000 \$ par année. Pour plus d'information sur le CELI, consultez la section pour les consommateurs du site Web de l'Autorité des marchés financiers ou le site Web de Question Retraite.



Quel est l'avantage de rembourser votre RAP toutes les deux semaines plutôt que de le faire en un seul versement en fin d'année ?

Faire des paiements réguliers permet généralement d'accumuler davantage puisque plus tôt vous cotisez, plus tôt les sommes s'accumulent à l'intérieur de votre REER. Par exemple, si vous devez rembourser 1 333 \$ au terme de votre RAP chaque année, mais que vous remboursez plutôt 51,28 \$ toutes les deux semaines, vous accumulerez 32 378 \$ après 15 ans contre seulement 31 035 \$ en faisant des paiements annuels. D'ailleurs, les gens ont souvent plus de facilité à épargner 51,28 \$ toutes les deux semaines que d'épargner 1 333 \$ à la fin de l'année.

Et si vous n'avez pas les liquidités requises pour cotiser à votre REER ?

Les établissements financiers offrent des prêts à leurs clients pour les aider à cotiser à leur REER. Assurez-vous toutefois d'être capable de rembourser ce prêt.

L'assurance prêt hypothécaire

Si votre mise de fonds est de 5 % de la valeur de la propriété, vous devrez probablement obtenir une assurance prêt hypothécaire. Cette assurance protège votre prêteur hypothécaire si vous n'êtes plus capable de rembourser votre prêt. Vous ne pourrez personnellement jamais réclamer de cette assurance. Ainsi, même couvert par l'assurance prêt hypothécaire, votre prêteur pourrait saisir votre maison si vous ne faites pas les paiements dus. Cette assurance vous permet néanmoins d'obtenir un prêt auquel vous n'auriez peut-être pas accès autrement.

L'assurance prêt hypothécaire a un coût. Par exemple, supposons que Marc et Josée désirent s'acheter une maison d'une valeur de 250 000 \$ et qu'ils ont réussi à épargner 12 500 \$ pour la mise de fonds. L'assurance prêt hypothécaire pourrait leur coûter 9 320 \$ (3,6 % de 237 000 \$ plus 9 % de taxe provinciale). S'ils disposaient d'une mise de fonds de 50 000 \$, leur prêteur n'exigerait probablement pas qu'ils aient une assurance prêt hypothécaire et ils épargneraient ces 9 320 \$. RAPER peut alors contribuer à augmenter la mise de fonds et ainsi diminuer la prime versée pour souscrire une assurance prêt hypothécaire.



Tableau 3
Exemple du coût d'une assurance prêt hypothécaire selon la mise de fonds que vous faites et le prix de votre maison

Pourcentage de comptant sur le prix de l'habitation	Selon le prix de l'habitation indiqué ci-dessous, l'assurance prêt hypothécaire pourrait coûter :		
	250 000 \$	300 000 \$	350 000 \$
5 %	9 320 \$	11 183 \$	13 047 \$
10 %	5 886 \$	7 063 \$	8 240 \$
20 % (assurance facultative)	2 725 \$	3 270 \$	3 815 \$

Ce tableau repose sur les hypothèses suivantes : mise de fonds traditionnelle et taxe provinciale sur les assurances de 9 %. Les sources de fonds traditionnelles inclues notamment les économies de l'emprunteur, les sommes retirées d'un REER et un terrain libre de toute dette. Le taux de prime diminue lorsque la mise de fonds augmente. Le montant de la prime est généralement ajouté au montant de l'hypothèque (sauf la taxe sur prime). Notez que certains rabais et surprimes existent. Informez-vous auprès de votre assureur prêt hypothécaire.



Quelles sont les conséquences du RAP sur votre retraite ?

Vous n'avez pas de REER. Pouvez-vous néanmoins RAPer ?

Supposons que vous n'avez pas de REER, mais que vous disposez de 10 000 \$ comme capital de départ pour acheter une habitation. Au lieu d'utiliser directement cette somme, vous pouvez la verser d'abord dans votre REER, ce qui vous donne une réduction d'impôt de 4 000 \$. Vous attendez ensuite 90 jours, puis vous RAPez les 10 000 \$. Vous disposez maintenant de 14 000 \$ comme capital de départ au lieu de 10 000 \$. Vous pourrez donc économiser de l'intérêt en ayant 4 000 \$ de moins d'hypothèque et réaliser éventuellement une économie sur l'assurance prêt hypothécaire. Assurez-vous toutefois que vous serez capable de rembourser votre RAP, soit dans le cas présent 667 \$ par année pendant 15 ans. Considérez cela comme une épargne forcée qui vous aidera pour votre retraite.

Le tableau 4 illustre cette situation. En utilisant le RAP, on accumule 18 013 \$ net d'impôt contre 14 741 \$ en versant directement les 10 000 \$ comme mise de fonds sur l'habitation.

Attention !

Vous aurez davantage en RAPant, mais une partie de ce gain provient de la diminution plus rapide du solde de votre hypothèque. Les sommes ne sont donc pas dans votre REER. Pour ne pas nuire à votre retraite, lorsque l'hypothèque sera payée, vous pourriez continuer à payer les versements, mais dans votre REER.

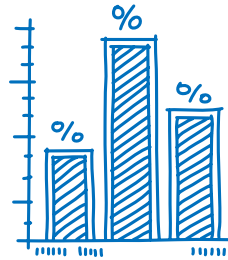


Tableau 4 Placement de la mise de fonds pour l'habitation dans un REER pour ensuite RAPER OU utilisation directe de la mise de fonds

Vous possédez 10 000 \$ comme capital de départ pour acheter une maison. Dans deux ans et demi, vous disposerez de 667 \$ après impôt par année pour investir dans votre REER.

Après	Stratégie 1 Cotiser 10 000 \$ au REER. Obtenir 4 000 \$ de retour d'impôt. Comptant pour la maison : 14 000 \$. Rembourser ensuite le minimum du RAP chaque année.		Stratégie 2 Mettre directement les 10 000 \$ de comptant pour la maison sans passer par le REER. Investir 1 111 \$ chaque année dans le REER.
	Accumulation REER	Montant en moins sur l'hypothèque	Accumulation REER
0 an	– \$	4 000 \$	– \$
1 an	– \$	4 200 \$	– \$
2 ans	– \$	4 410 \$	– \$
3 ans	683 \$	4 631 \$	1 139 \$
4 ans	1 400 \$	4 862 \$	2 334 \$
5 ans	2 154 \$	5 105 \$	3 589 \$
6 ans	2 944 \$	5 360 \$	4 907 \$
7 ans	3 775 \$	5 628 \$	6 291 \$
8 ans	4 647 \$	5 910 \$	7 744 \$
9 ans	5 562 \$	6 205 \$	9 270 \$
10 ans	6 523 \$	6 516 \$	10 872 \$
11 ans	7 533 \$	6 841 \$	12 554 \$
12 ans	8 592 \$	7 183 \$	14 321 \$
13 ans	9 705 \$	7 543 \$	16 175 \$
14 ans	10 873 \$	7 920 \$	18 122 \$
15 ans	12 100 \$	8 316 \$	20 167 \$
16 ans	13 388 \$	8 731 \$	22 314 \$
17 ans	14 741 \$	9 168 \$	24 568 \$
Total avant impôt :	23 909 \$		24 568 \$
Total net d'impôt :	18 013 \$		14 741 \$

Selon l'exemple précédent, une fois l'impôt pris en compte, RAPER permet d'économiser

3 272 \$

Le tableau 4 repose sur les hypothèses suivantes : le taux de rendement sur les placements est de 5 %, le taux marginal d'imposition demeure stable à 40 % et les droits de cotisation au REER sont suffisants pour y placer les sommes désirées. Nous supposons que, dans deux ans et demi, vous ferez annuellement un déboursé net d'impôt de 667 \$ pour mettre dans le REER (1 111 \$ - retour d'impôt de 444 \$ = 667 \$).

Pourquoi pouvez-vous placer annuellement 1 111 \$ dans votre REER selon la stratégie 2, comparativement à seulement 667 \$ dans le cas de la stratégie 1 ?



Dans le cas de la stratégie 1, les sommes que vous versez au REER sont des remboursements dans le cadre du RAP. Vous n'obtenez donc pas de retour d'impôt sur ces sommes, puisque vous aviez obtenu un retour d'impôt de 4 000 \$ lors du placement de 10 000 \$ dans votre REER. Dans le cas de la stratégie 2, vous pouvez placer 1 111 \$, car vous obtiendrez 444 \$ de retour d'impôt. Votre déboursé net d'impôt sera donc de 667 \$.

Dans le cas précédent, au lieu de la stratégie 1, serait-il plus avantageux de ne pas utiliser le retour d'impôt pour rembourser l'hypothèque, mais plutôt de l'utiliser pour cotiser davantage au REER ou au CELI ?

Le remboursement d'un prêt hypothécaire et l'investissement dans un REER ou un CELI sont des options équivalentes dans ce cas. Cependant, si le taux d'imposition que vous prévoyez payer à la retraite est plus faible que votre taux d'imposition actuel, alors mieux vaut généralement privilégier les contributions au REER. Préférez également le REER si le taux de rendement qu'il offre est supérieur au taux d'intérêt de votre hypothèque ou de votre CELI.

Attention !

Il existe différentes stratégies que vous pouvez utiliser avec le RAP. Assurez-vous de tenir compte de tous les éléments pertinents, notamment des retombées sur le plan fiscal, qui s'appliquent à **votre** propre situation. Pour obtenir une analyse de votre situation et des conseils personnalisés, consultez un spécialiste.



RAPER sans remettre les sommes dans votre REER

Les sommes retirées de votre REER dans le cadre d'un RAP ne s'accumulent plus dans votre REER. Ainsi, votre REER vaudra moins à votre retraite que si vous y aviez laissé les sommes s'accumuler.

Prenons le cas de Marc. Supposons que les sommes qu'il investit lui rapportent 5 % annuellement. En ne RAPant pas, les 10 000 \$ investis aujourd'hui vaudraient 43 219 \$ dans 30 ans. S'il RAPER les 10 000 \$ de son REER et ne les remet pas, lorsqu'il prendra sa retraite dans 30 ans, il ne disposera pas de ces 43 219 \$. De plus, pendant 15 ans, il devra payer annuellement 267 \$ d'impôt s'il ne rembourse pas son RAP. Bref, ne pas rembourser son RAP est une décision très coûteuse pour la retraite. Il ne faut pas oublier l'objectif ultime du REER, qui est d'accumuler des sommes en vue de la retraite.



Conclusion

Comme vous pouvez le constater, RAPER peut vous aider à accéder à la propriété de façon avantageuse. De plus, bien utilisé, le RAP permet généralement d'économiser lors de l'achat d'une résidence. Néanmoins, afin de ne pas nuire à l'accumulation de sommes pour la retraite, rembourser votre RAP chaque année et contribuer régulièrement à votre REER peut être très avantageux. Le RAP peut être utilisé de différentes façons. Choisissez la meilleure stratégie en fonction de votre situation personnelle. Consulter un spécialiste peut donc être important afin de maximiser les sommes que vous avez à investir pour acheter une habitation sans compromettre vos projets de retraite.



Question Retraite et l'Autorité des marchés financiers

Si vous désirez poursuivre votre lecture sur la retraite, nous vous invitons à consulter le site Web de Question Retraite à l'adresse **www.questionretraite.ca** ou celui de l'Autorité des marchés financiers au **www.lautorite.qc.ca**. Vous y trouverez notamment le calculateur Mon plan, je le fais maintenant ! qui vous aidera à déterminer les sommes que vous devez économiser pour atteindre vos objectifs financiers à la retraite.

Pour accumuler des sommes en vue de la retraite, ce n'est pas sorcier :
il faut planifier!



Vous y trouverez notamment les brochures suivantes :



L'inflation et l'espérance de vie : une combinaison dangereuse pour votre retraite?

Cette brochure vous expliquera les conséquences de l'inflation et de l'espérance de vie sur la planification financière de votre retraite.



Mieux investir pour accumuler davantage en vue de la retraite

Cette brochure vous expliquera le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), les placements qui rapportent des intérêts, les placements qui rapportent des gains en capital et les effets d'une réduction du taux d'imposition à la retraite.

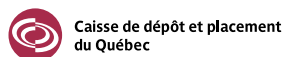


99 trucs pour économiser sans trop se priver

Ce guide ne vous suggère pas de couper le café ou d'apporter votre lunch au travail, mais il vous propose notamment des conseils pratiques pour payer moins cher les biens et les services dont vous avez besoin.

Question Retraite est un groupement public-privé pour la promotion de la sécurité financière à la retraite. Il réunit des partenaires qui sensibilisent les Québécois à l'importance de planifier financièrement leur retraite pour atteindre la sécurité financière. Au nombre des activités parrainées par Question Retraite, citons la parution du *Guide de la planification financière de la retraite* ainsi que la tenue, en octobre de chaque année, du Mois de la planification financière de la retraite.

Les membres de Question Retraite sont :





AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS



question
retraite